



MODALITÉS DE CERTIFICATION PARCOURS FACILITA

Ce document précise les modalités pour obtenir la certification du parcours FACILITA.

Pour devenir Facilitateur MULTI'MOUV®, il est nécessaire de respecter les étapes suivantes :

1. Suivre les stages d'initiation et d'approfondissement MULTI'MOUV® en présentiel
2. S'inscrire au module de certification FACILITA
3. Constituer le dossier de certification
4. Valider les attendus de la certification FACILITA
5. Signer le contrat de licence avec Pédago'Vie SASU

INSCRIPTION AU MODULE DE CERTIFICATION FACILITA

Le candidat s'inscrit au module de certification FACILITA en ligne. Les frais d'inscription sont de 90€, ils incluent la supervision du dossier, l'attestation de certification, l'accord de licence.

A PROPOS DU DOSSIER DE CERTIFICATION FACILITA

Le dossier FACILITA est constitué des éléments suivants :

- Une lettre de candidature
- Le compte-rendu de séances intégrant l'outil MULTI'MOUV®
- Trois vidéos d'exercices filmés en séance.

L'intégralité des pièces du dossier doit être remise dans un dossier Google Drive créé par Guillaume Bousquet. Le lien est envoyé au candidat après son inscription.

1/ Lettre de candidature

Le candidat rédige un texte, sous forme de « lettre de candidature », dans lequel il explique pourquoi il a choisi la méthode MULTI'MOUV®, ce que cet outil représente pour lui et les raisons qui le poussent à vouloir devenir Facilitateur MULTI'MOUV® (motivation et projets).

2/ Compte-rendu de séances

Le dossier est également constitué d'un compte-rendu (CR) de plusieurs séances.

➤ Période de remise du CR

Le CR doit être rendu dans les quatre (4) à six (6) mois qui suivent le dernier jour du stage d'approfondissement. Au-delà de ce délai, le stage d'approfondissement devra être repassé par le candidat. Le formateur n'est pas tenu de relancer le candidat concernant la date d'échéance. En cas de difficultés rencontrées dans la rédaction du CR ou dans la mise en place de séances ou ateliers, le candidat est invité à contacter le formateur sans attendre. Le délai donné ne doit pas être un frein et peut faire l'objet d'une rallonge. Cette demande doit être effectuée par le candidat, au moins un mois la fin du délai donné.

➤ Nombre de séances

Il est demandé au candidat de réaliser le compte-rendu de trois (3) à cinq (5) heures de pratique de l'outil MULTI'MOUV® en séances individuelles ou collectives (classe, ateliers, etc.).

Il est possible d'utiliser l'outil MULTI'MOUV® comme le seul outil de la séance ou comme un outil intégré aux autres outils du candidat (liés à sa formation initiale).

Il n'est pas obligatoire de faire le compte-rendu de séances avec la même personne. Les séances peuvent être réalisées sur des situations différentes (séances individuelles, ateliers collectifs) et des profils différents (enfants, ados, adultes, seniors).

Le candidat est libre de dépasser le nombre d'heures défini pour le CR (dans la mesure du raisonnable).

➤ Contenu du CR :

Cette partie doit contenir les éléments suivants :

- Une introduction succincte présentant le profil de la personne accompagnée (ou du groupe) et des objectifs fixés (en matière d'apprentissage, d'attention, de progrès scolaires, etc.).
- La description détaillée du déroulement de chaque séance avec des précisions sur :
 - la durée
 - les observations faites au cours de la séance (blocages, difficultés, réactions, ...)
 - les choix réalisés dans la séance (notamment en cas de difficultés rencontrées lors de la pratique d'un exercice ou sur un élément du protocole)
 - les objectifs envisagés d'une séance à l'autre (points d'attention, exercices, variantes, etc.)
- Les éventuels retours et commentaires de la personne accompagnée (ou du groupe) au fil des séances
- Les objectifs et exercices envisagés dans la suite de l'accompagnement.
- Une conclusion avec le commentaire général du candidat portant sur :
 - les éventuelles difficultés rencontrées à la mise en pratique de l'outil MULTI'MOUV® en séance,
 - les éventuelles pistes d'améliorations que le candidat estime nécessaire
 - ce que l'outil a apporté à la personne accompagnée
 - ce que l'outil a apporté au candidat dans le cadre de sa pratique professionnelle

Des photos peuvent accompagner la description des séances dans la mesure où elles représentent un intérêt pour le compte-rendu.

3/ Vidéos d'exercices filmés en séance

Trois exercices différents doivent faire partie du dossier. Il s'agit de filmer trois exercices pratiqués par la personne ou le groupe. L'exercice est filmé du début à la fin (couper la vidéo si ça dépasse 3 minutes). Au moins un des trois exercices est un exercice découvert pour la première fois (avec le protocole 3D réalisé en entier). Les deux autres peuvent être des exercices déjà pratiqués en amont du moment de la vidéo, et qui intègrent des variantes.

Lors des prises de vue, le candidat veillera à ce que la personne filmée (ou le groupe) ne se préoccupe pas de la caméra.

Il n'est pas nécessaire d'avoir un appareil de grande qualité (smartphone/iPhone, caméscope, appareil photos numérique font l'affaire). La vidéo ne doit pas faire l'objet d'un montage.

Les vidéos sont également placées dans le dossier Google Drive prévu à cet effet. Le nom de chaque fichier vidéo devra préciser le prénom de la personne ou du groupe.

Avertissement : ces vidéos ne sont destinées qu'au formateur en charge de la validation de la certification. Elles ne seront ni diffusées publiquement ni utilisées à d'autres fins. Il est toutefois conseillé de demander l'autorisation à la personne filmée (notamment pour les mineurs, les parents doivent être d'accord).

ATTENDUS POUR LA CERTIFICATION FACILITA

1/ Maîtrise des exercices MULTI'MOUV®

Pour valider le parcours de certification FACILITA, en plus du dossier de certification présenté ci-dessus, le candidat doit faire preuve d'un minimum de maîtrise des exercices MULTI'MOUV®. Il n'est pas attendu que le candidat maîtrise parfaitement l'intégralité des exercices. L'important, c'est :

- l'implication du candidat dans sa pratique,
- sa progression dans la maîtrise des exercices MULTI'MOUV®
- le respect des piliers de la pédagogie de la parole dans la pratique des exercices

Cet aspect est évalué lors des stages en présentiel.

2/ Intégration des spécificités de la méthode MULTI'MOUV®

La méthode MULTI'MOUV® repose sur plusieurs piliers. Il est important que le candidat connaisse les spécificités de l'outil et ait une bonne compréhension des fondamentaux du programme MULTI'MOUV®. Les CR et vidéos permettent de valider cet aspect essentiel.

3/ Aisance pour parler de la méthode MULTI'MOUV®

Être Facilitateur MULTI'MOUV®, c'est aussi savoir parler de la méthode, donner des arguments et explications. Le candidat doit connaître les principaux travaux scientifiques qui légitiment la pratique MULTI'MOUV®.

Cet aspect est évalué par le formateur lors du stage d'approfondissement.

Pour s'y préparer, et tout au long de sa pratique, le facilitateur est invité à :

- relire attentivement le livret théorique et pratique MULTI'MOUV®
- consulter le blog MULTI'MOUV® (<https://multimouv.fr>)
- visionner le replay de la visioconférence sur le programme MULTI'MOUV® : <https://youtu.be/E-UBjqUB75k>

VALIDATION DU PARCOURS DE CERTIFICATION FACILITA

1/ Envoi, réception du dossier et échange avec le candidat

Le candidat place son dossier dans le dossier Google Drive prévu à cet effet et prévient par mail le formateur que le dossier peut être évalué. Dès ce moment, le dossier ne peut plus être modifié. Ce dernier accuse réception du message et en prend connaissance. Le formateur peut alors demander au candidat de compléter son travail s'il estime que le dossier ne permet pas d'évaluer la bonne pratique MULTI'MOUV®, soit en détaillant les CR existants, soit en fournissant d'autres CR. Dans ce cas présent, un délai supplémentaire pourra être accordé au candidat pour répondre à la demande formulée.

2/ Validation et contrat de licence

Après lecture et visionnage du dossier, le formateur fait un retour par mail au candidat, dans un délai raisonnable, afin de lui partager son appréciation du dossier.

Si le déroulement des stages et le contenu du dossier répondent aux attentes de la certification, le formateur adresse un mail au candidat qui l'informe de la validation de la certification et de l'envoi par courrier postal de l'attestation de certification. Le mail précise également les dernières étapes : signature du contrat de licence en ligne, modalités d'insertion à l'annuaire, envoi d'une photo avec l'attestation en main, etc.

Dès lors, que la signature en ligne a été réalisée, le candidat est licencié et peut jouir des termes du contrat de licence.

Dans le cas où le dossier ne permet pas de valider la certification, le candidat a la possibilité de poursuivre le parcours et d'améliorer les points qui sont à travailler sur la base des commentaires et conseils donnés par le formateur. Le formateur informe le candidat des modalités à suivre. Ces modalités varient en fonction des points à améliorer. Il peut s'agir soit de réaliser un échange en visio avec le formateur afin de s'assurer que les points d'amélioration ont été compris (échange facturé), soit de participer à un autre stage d'approfondissement (remise de 50% sur le tarif du stage).

Une fois ces modalités remplies, le candidat devra soumettre les nouvelles pièces du dossier demandées par le formateur (il peut s'agir de quelques comptes-rendus, de vidéos, voire du dossier complet). Des frais de

supervision (70€) devront être alors réglés par le candidat. Le processus de certification reprend son cours (voir étapes ci-dessus).

A l'issue de la deuxième supervision, si les attentes de la certification ne sont pas réunies, le candidat devra recommencer le parcours FACILITA (à partir du stage d'approfondissement).

3/ Communication et inscription à l'annuaire des professionnels

L'attestation de certification est envoyée par voie postale au licencié. Ce dernier doit fournir au formateur :

- une photo prise avec son attestation de certification. En signant le contrat de licence, le licencié accepte que le formateur publie la photo sur les réseaux sociaux afin d'officialiser la nouvelle de la certification (le licencié est également invité à publier lui-même cette photo et nouvelle dans ses réseaux).
- les coordonnées que le licencié veut voir apparaître dans l'annuaire des professionnels certifiés MULTI'MOUV® (adresse, téléphone, mail, site et autres liens).

Le Facilitateur certifié est invité à rejoindre le groupe Facebook « Réseau MULTI'MOUV® » (facultatif). Ce groupe est réservé aux personnes certifiées pour échanger sur les pratiques, se demander des conseils, partager des idées, etc.

A PROPOS DU CONTRAT DE LICENCE FACILITA

1/ Le contrat de licence

L'accord de licence signé entre le facilitateur MULTI'MOUV® et Pédago'Vie SASU donne droit :

- A l'utilisation de la marque MULTI'MOUV® pour une communication professionnelle
- A l'utilisation de la marque MULTI'MOUV® pour l'animation d'ateliers à destination de particuliers

Cette licence ne donne pas le droit au facilitateur ni de donner des formations MULTI'MOUV® (pour des éducateurs, enseignants, etc.) ni de délivrer une certification MULTI'MOUV®. D'autres niveaux de certification sont prévus pour obtenir ces droits.

La licence est valable pour une période de 4 ans et commence le dernier jour du stage d'approfondissement.

2/ Renouvellement du contrat de licence

A la fin de la période de validité de 4 ans, la certification peut être renouvelée pour une durée de 4 ans si les conditions pour le renouvellement de la certification sont respectées :

- justifier que des ateliers ou des séances MULTI'MOUV® ont été donnés durant la période de validité de la licence.
- au cours des deux dernières années de validité de la licence, participer comme assistant à un stage, soit un stage d'initiation (2 jours – remise de 50% sur le tarif du stage pour l'assistant), soit un stage d'approfondissement (2 jours – remise de 50% sur le tarif du stage), soit à une journée de re-certification (dans la mesure où celle-ci est proposée par un formateur certifié).

Un courrier de demande de re-certification avec les justificatifs correspondants doit être envoyé à Guillaume Bousquet (par mail ou voie postale) au plus tard dans les 30 jours qui suivent la date de fin de licence.